

Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis

Dans l'un des départements les plus féconds de France métropolitaine, étudier les jeunes de 6 à 17 ans et leur contexte socioéconomique est un sujet d'importance et suscite d'autres questions liées au développement local des villes séquano-dionysiennes. Selon l'Unicef, les enfants sont les grands oubliés des débats publics autour de la crise économique et financière débutée en 2008.

La situation sociale des Séquano-dionysiens de 6 à 17 ans est marquée par plusieurs phénomènes d'exclusion sociale liés aux conditions de vie socio-économiques, à la configuration familiale et aux milieux socio-culturels modestes avec des parents très souvent peu diplômés, qui peuvent être confrontés aux difficultés de maîtrise de la langue ou de faibles connaissances du système scolaire. Ces obstacles se reflètent sur la situation sanitaire des enfants et nécessite parfois l'intervention sociale auprès des mineurs. Dans ce contexte, l'Ecole est un élément fondamental dans la structuration de ces futurs adultes.

Une population importante

Les enfants de 6 à 17 ans représentent 16 % de la population départementale et c'est en Seine-Saint-Denis qu'ils sont à la fois les plus nombreux en effectif et en proportion par rapport aux autres départements de l'Île-de-France.

Les trois quarts des enfants de 6 à 17 ans vivent dans des familles composées de deux parents, comme près de 80 % en France métropolitaine. Ce sont surtout les villes limitrophes de Paris qui concentrent une grande proportion de familles monoparentales. Quand la responsabilité parentale s'exerce avec des difficultés socio-économiques importantes, la monoparentalité est, dans ces conditions, assez couramment associée aux facteurs de fragilité pour le développement social, éducatif ou psychologique de l'enfant.

Une absence de travail fréquente chez les parents...

La Seine-Saint-Denis est le département francilien avec le plus grand nombre d'enfants pauvres vivant au sein d'une famille où aucun parent ne travaille. En effet, 39 440 enfants de 6 à 17 ans vivent en 2011 dans ce type de configuration familiale. Ces enfants représentent 16 % des jeunes Séquano-dionysiens de 6 à 17 ans contre 10 % au niveau de la France métropolitaine.

... accentuée dans les situations de monoparentalité

Les enfants de 6 à 17 ans vivant dans une famille monoparentale ont moins souvent des parents avec un emploi que les enfants vivant avec deux parents. Seulement, 11 % d'enfants séquano-dionysiens de famille biparentale vivent avec des parents sans emploi contre un tiers de ces enfants vivant au sein des familles monoparentales. Dans la mesure où les parents assument seuls la charge de s'occuper de leurs enfants, ils sont particulièrement confrontés aux défis de trouver des emplois qui leurs permettront de combiner la vie familiale et professionnelle.

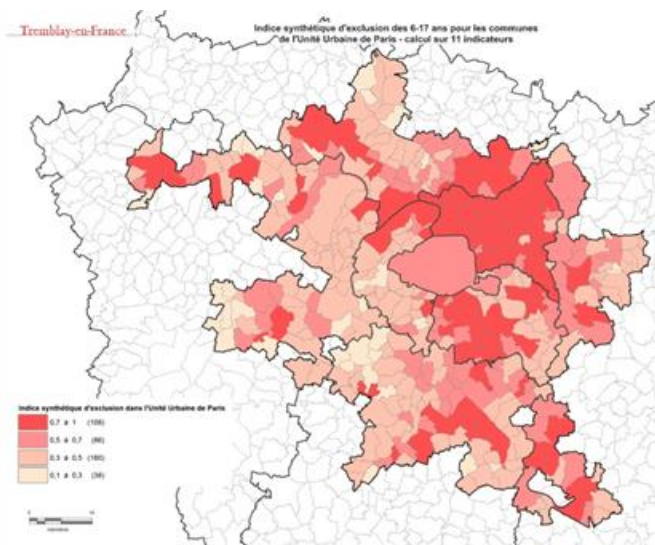
L'atout de la diversité culturelle

Les jeunes de 6 à 17 ans sont souvent issus des milieux socio-culturels multiples. Plus de 69 000 jeunes Séquano-dionysiens de 6 à 17 ans vivent avec un référent de la famille qui ne possède pas la nationalité française, soit 29 % des enfants. La Seine-Saint-Denis se place ainsi en tant que premier département de la région francilienne par rapport au nombre d'enfants dont la personne de référence de la famille, donc au moins un parent, est de la nationalité étrangère. Bien que les parents d'origine étrangère puissent être confrontés aux difficultés de la maîtrise de la langue ou du système scolaire français, être élevé dans un foyer avec une double culture et un apprentissage potentiel de deux langues est un réel atout pour ces enfants.

Une fragilité socio-économique confirmée

Afin d'articuler les différents indicateurs et de mieux appréhender la situation de la Seine-Saint-Denis, un indice de fragilité socioéconomique a été construit. Sans surprise, le principal résultat est celui d'un indice de niveau élevé ou moyennement élevé dans la quasi-totalité du département. Néanmoins, alors que les réalités sont bien plus composites et diversifiées dans le reste de l'unité urbaine, la Seine-Saint-Denis est le seul territoire pour lequel les niveaux élevés ou moyennement élevés sont aussi prégnants. Quasiment tous les indicateurs relatifs à l'environnement social (parents et aînés) des 6-17 ans concourent en effet à un niveau de fragilité élevé ou moyennement élevé dans la quasi-totalité du département. Les indicateurs relatifs à l'environnement socioéconomique dessinent quant à eux plusieurs typologies spatiales :

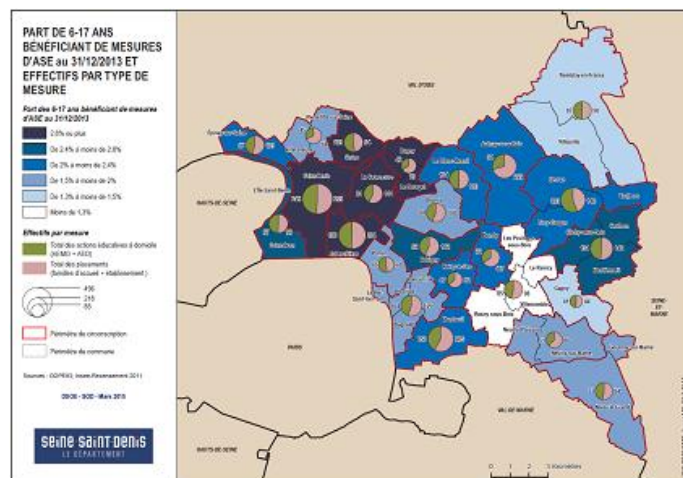
- un contraste nord/sud en qui concernent les catégories socioprofessionnelles des parents et le niveau de diplôme et le chômage des aînés (15-34 ans).
- un contraste nord-ouest /est en ce qui concerne le taux d'emploi des femmes en âge d'être parents, les enfants vivant dans des familles dont le référent est de nationalité étrangère, et les mineurs couverts par la CMUC.



Un nombre de mesures de protection de l'enfance qui s'accroît avec l'avancée en âge

La connaissance chiffrée de l'enfance en danger montre, que les 2 876 mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour des 6 à 17 ans, en cours au 31 décembre 2013, concernent 2,1 % de cette tranche d'âge. Les effectifs progressent avec l'âge ainsi que la part des mesures, qui passe de 1,1 % pour les jeunes de 6 ans à 3,6 % pour ceux âgés

de 17 ans. Les suivis éducatifs sont plus fréquents chez les plus jeunes que les placements. La prédominance masculine parmi ces derniers est renforcée par les mineurs isolés étrangers qui sont constitués à 90 % de garçons âgés de 15 à 17 ans et qui représentaient 12 % de l'effectif ASE en 2013.

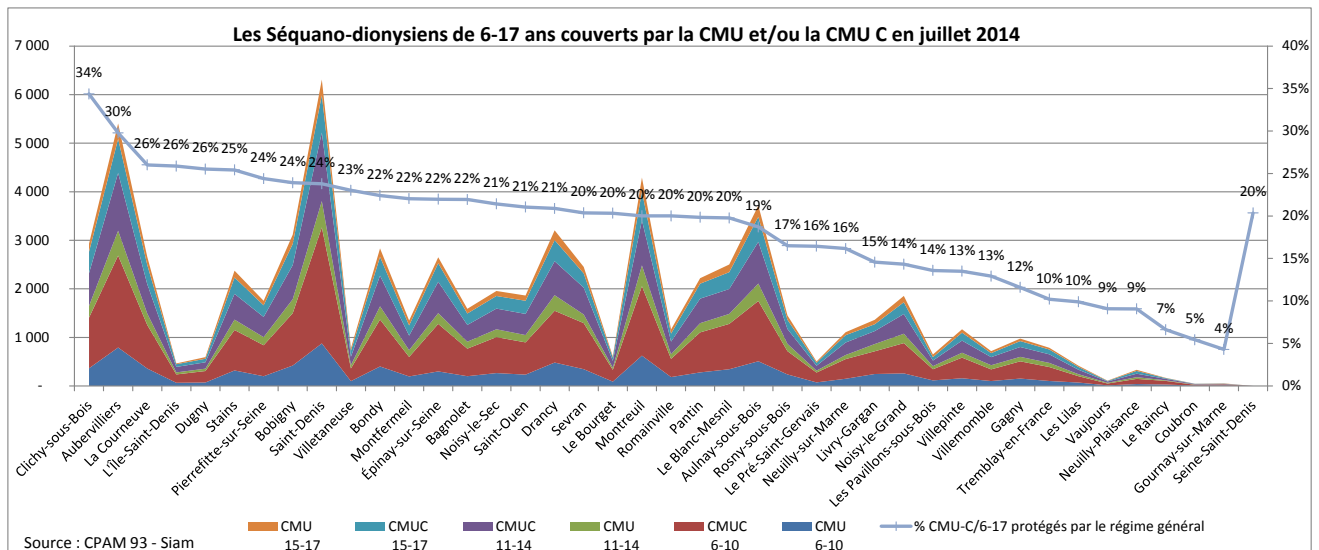


En Seine-Saint-Denis, les taux de mesures d'ASE sont plus importants dans les territoires aux populations les plus démunies financièrement. Toutefois, la comparaison avec les activités déployées dans les autres départements questionne sur l'existence ou non d'un lien de causalité.

En effet, alors que le taux de pauvreté financière des moins de 20 ans en 2011 est en Seine-Saint-Denis le plus élevé de métropole (34 % des jeunes Séquano-dionysiens pour 21 % en moyenne en métropole), la part de jeunes bénéficiant en 2013, de mesures d'ASE est inférieure à la moyenne nationale (1,7 % des jeunes Séquano-dionysiens contre 1,9 % des métropolitains de 0 à 20 ans). Le taux de placement des jeunes est de 0,9 %, identique au niveau national. Cependant, le taux de suivi éducatif à domicile en Seine-Saint-Denis est moindre qu'à l'échelle nationale. Les mesures d'aide à domicile y sont donc moins développées que dans d'autres départements.

Une couverture sociale et des questions de santé liées à la précarité

En Seine-Saint-Denis, 8,3 % de jeunes de 6 à 17 ans bénéficient de la CMU (couverture maladie universelle de base) début juillet 2014. Ils sont par contre 20,4 % à bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Dix communes concentrent plus de la moitié des bénéficiaires CMU de 6-17 ans. Pour les quatre premières (Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil, Aulnay-sous-Bois), elles comptent également plus du quart des bénéficiaires de la CMUC de 6 à 17 ans du département.



Une enquête réalisée en milieu scolaire, sur la prévalence de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent en Seine-Saint-Denis, par l'inspection académique de Seine-Saint-Denis en 2003-2004, indiquait : « Les résultats montrent une prévalence de l'obésité de 13,9 % à 6 ans et de 14,3 % à 15 ans, valeurs supérieures aux données nationales. »

Les questions de surpoids et d'obésité ne doivent pas faire oublier que la mauvaise alimentation peut aussi avoir aussi une conséquence opposée : l'anémie.

L'anémie est la plupart du temps due à un manque de fer. Elle est fréquente chez les enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Dans l'académie de Créteil, cette insuffisance est observée pour 5,2 % des enfants de 6 ans.

Quel que soit l'âge, les taux d'IVG sont plus élevés en Seine-Saint-Denis. Pour les femmes de moins de 18 ans, les taux d'IVG est de 11,1 ‰ en Île-de-France avec des extrêmes allant de 7,6 ‰ dans les Yvelines à 15,6 ‰ en Seine-Saint-Denis.

Une action de prévention : l'examen bucco-dentaire

La Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) de la Seine-Saint-Denis organise le bilan bucco-dentaire gratuit pour les enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans en est un exemple. La participation à l'Examen bucco-dentaire (EBD) est toujours plus forte chez les enfants de 6 ans (28,7 % en 2013) et va décroissant avec l'âge pour atteindre 16,5 % pour les 15 ans. En 2013, la participation est en baisse sur toutes les tranches d'âge.

Des effectifs d'élèves en hausse constante depuis 2009

A la rentrée 2013, les 455 écoles élémentaires et 144 collèges du département scolarisent 197 376 élèves âgés de 6 à 17 ans. Depuis 2009, les effectifs ont progressé de plus de 5 points nécessitant sur la période, l'ouverture de 17 nouvelles écoles élémentaires et la livraison à la rentrée 2014 de 5 nouveaux collèges.

Des élèves majoritairement issus des PCS défavorisées

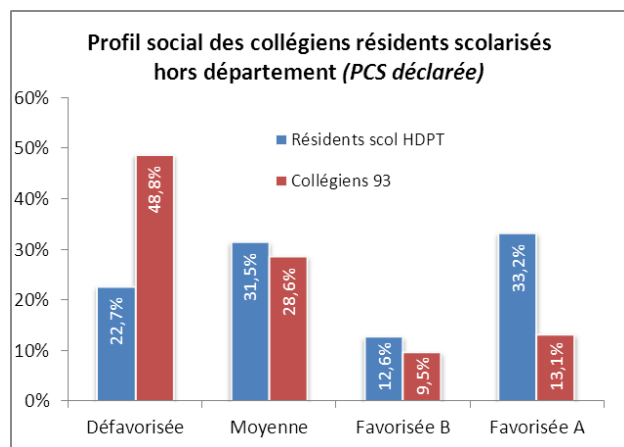
A l'image de ce qui avait été constaté pour sa population lycéenne, la tonalité sociale des écoles élémentaires et collèges du département diffère sensiblement de celle de ses voisins. Ainsi, près de la moitié des collégiens sont issus d'un milieu défavorisé alors que ce chiffre est inférieur à 40 % au niveau national. A l'inverse, les collégiens issus des PCS les plus favorisées représentent à peine plus de 13 % des effectifs contre 22 % au niveau national.

Par ailleurs, le taux d'élèves boursiers dans les établissements publics du département atteint 38 % soit 14 points de plus qu'au niveau national.

Des résidents scolarisés hors département socialement plus favorisés

Dans un tel contexte, la part des résidents scolarisés hors département et la surreprésentation parmi ces sortants des élèves issus des PCS les plus favorisées (un tiers), est à souligner. Ces flux sortants, localement très importants, susceptibles d'accroître l'homogénéité scolaire et sociale des établissements, et donc, au final, préjudiciables à la réussite des plus défavorisés, demeurent

cependant en deçà de ceux observés au niveau du lycée. Ainsi, alors que près de 15 % des collégiens les plus favorisés résidant en Seine-Saint-Denis sont scolarisés en 2013 en dehors du département, ce chiffre dépasse 25 % chez les lycéens.



Sources : Base centrale de pilotage – MEN

L'accueil des élèves allophones

Mais la Seine-Saint-Denis n'est pas uniquement parcourue de flux sortants. Elle s'avère également être un département d'accueil pour de nombreux élèves allophones nouvellement arrivés (EANA). Ainsi, en 2012-2013, le département scolarisait à lui seul près de 6 % des effectifs d'écouliers allophones présents sur le territoire métropolitain et près de 10 % des collégiens EANA. Pour 2013-2014, ce sont encore 1 705 écouliers (1,6 % des effectifs de ce niveau), et 1 744 collégiens, (2,5 % des effectifs de ce niveau), qui ont été scolarisés en fonction de leurs parcours antérieurs soit à plein temps en classe ordinaire soit en alternance dans une classe ordinaire et dans une structure pédagogique spécifique (UPE2A).

Les élèves porteurs de handicap : un effort en faveur de l'inclusion scolaire

Un effort identique en matière d'accueil et d'inclusion scolaire est également conduit dans le département pour les élèves porteurs de handicap. Depuis 2006, le nombre d'élèves accueillis en milieu ordinaire, école ou collège, soit dans une classe (scolarisation individuelle), soit dans une structure pour l'inclusion scolaire (scolarisation collective), a progressé de 45 % au niveau élémentaire et de 50 % au niveau collège. Désormais ce sont donc près de 2 200 écouliers (2 % des effectifs de ce niveau) et 1 350 collégiens (1,7 % des effectifs de ce niveau) porteurs de handicap qui sont scolarisés.

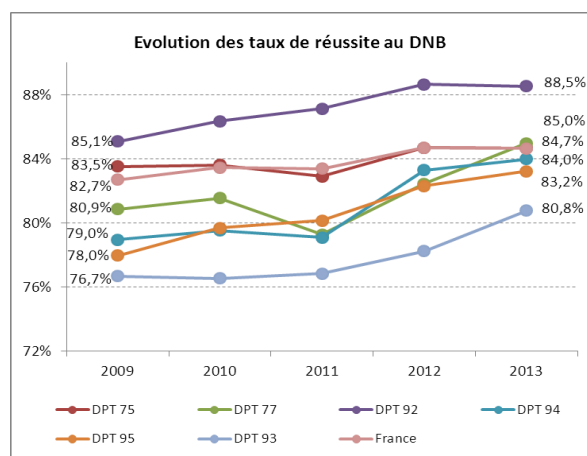
Des parcours scolaires différenciés selon le sexe et l'origine sociale

Conséquence des préconisations et pratiques mises en œuvre depuis plusieurs années, les parcours scolaires des écouliers et collégiens de Seine-Saint-Denis ont, depuis 5 ans, gagné en fluidité. Avec la baisse des taux de maintien dans le 1^{er} degré, le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} a reculé de plus de 3 points entre 2009 et 2013 pour atteindre désormais 15,4 %. Au collège la tendance sur les maintiens est identique et permet, sur la période, un recul de près de 10 points du taux d'élèves en retard en 3^{ème} (29 %). Toutefois, les taux départementaux restent encore supérieurs aux taux nationaux de 4 points à l'entrée en 6^{ème} et de 7 points en classe de 3^{ème}. Mais cette tendance générale masque une réelle différenciation des parcours selon le sexe (taux de retard des garçons à l'entrée en 6^{ème} comme en 3^{ème} supérieurs de respectivement 3 et 7 points à ceux des filles), et selon l'origine sociale (taux de retard à l'entrée en 6^{ème} ou en 3^{ème} des élèves les plus défavorisés supérieurs de 17 et 23 points à ceux des plus favorisés).

Des taux de réussite au DNB en hausse

Ces écarts avec les moyennes nationales et cette forte différenciation selon le sexe ou l'origine sociale se retrouvent également dans les taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB). Ainsi, bien qu'orienté à la hausse depuis 5 ans pour atteindre 80,8 % lors de la session 2013, le taux de réussite départemental reste inférieur aux taux enregistrés dans les départements limitrophes ou au niveau national.

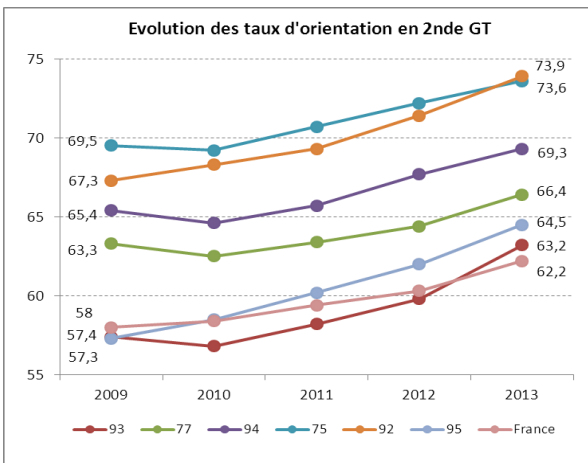
De même, illustration des disparités liées au genre ou à l'origine sociale, le taux de réussite au DNB des filles est, en 2013, supérieur de 9 points à celui des garçons, alors que celui des collégiens issus des PCS les plus favorisées dépasse de 19 points celui des élèves les plus défavorisés.



Sources : Base centrale de pilotage – MEN

L'orientation en fin de collège : Le choix de la 2^{nde} générale et technologique

Parallèlement, en matière d'orientation en fin de 3^{ème}, le département affiche désormais des taux proches de ceux observés au niveau national. Dans un contexte global privilégiant la voie générale et technologique, le taux départemental d'orientation en 2^{nde} GT, en hausse depuis 5 ans dépasse désormais le taux national (63 % contre 62 %) mais reste malgré tout sensiblement inférieur à ceux des départements limitrophes. Cette hausse ne s'est cependant pas faite au détriment de la voie professionnelle qui affiche sur cette même période des taux d'orientation relativement stables (29,5 %) et encore supérieurs à ceux des départements voisins. Enfin, le taux de redoublement en fin de 3^{ème} est quant à lui identique à celui enregistré au niveau national (3,4 %).



Sources : Base centrale de pilotage – MEN

Pour autant, les choix d'orientation restent encore très différenciés selon le sexe et l'origine sociale. Ainsi, alors que 70 % des filles scolarisées en Seine-Saint-Denis s'orientent en fin de collège vers une seconde GT, les garçons ne sont que 56 % à choisir cette voie. A contrario, ces derniers s'engagent davantage que les filles sur la voie professionnelle (35 % contre 25 %). Parallèlement, les taux d'orientation vers la 2^{nde} GT des élèves issus des PCS les plus favorisées dépassent 86 % alors qu'ils restent inférieurs à 55 % pour les collégiens les moins favorisés. Et à l'inverse, si ces derniers s'engagent à plus de 37 % sur la voie professionnelle, moins de 12 % de leurs camarades socialement plus favorisés choisissent cette voie.

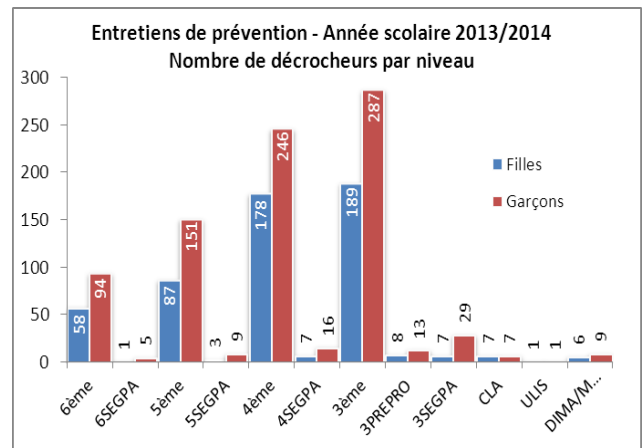
La lutte contre le décrochage scolaire : Prévention – Intervention – Remédiation

Toujours, au cœur de la problématique des parcours scolaires, la lutte contre le décrochage scolaire constitue un autre enjeu majeur pour le département et mobilise de ce fait de nombreux

acteurs. Elle s'organise autour de 3 temps axes, la prévention, l'intervention et la remédiation.

La prévention s'inscrit en amont de tout signe de décrochage. Elle concerne tous les élèves scolarisés et prend son sens au sein même de la classe et plus globalement au niveau de l'école ou de l'établissement.

L'intervention concerne quant à elle les élèves qui donnent des signes de décrochage. Au collège, elle s'effectue dans le cadre des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) au travers notamment d'entretiens de prévention complétés ensuite, si nécessaire, par un ou plusieurs entretiens de suivi. En 2013-2014, près de 2 % des collégiens publics de Seine-Saint-Denis, en majorité des garçons (60 %), ont bénéficié d'entretiens de prévention et ont ainsi été identifiés comme présentant un risque de décrochage. Par ailleurs, si près d'un tiers d'entre eux étaient scolarisés en 3^{ème}, ils étaient 11 % à présenter un tel risque dès la classe de 6^{ème}.



Enfin, troisième axe de la lutte contre le décrochage scolaire, la remédiation intervient une fois l'élève décroché, en vue de son rattrapage dans un parcours, si possible de formation. En 2013-2014, 3 688 entretiens de situation ont ainsi été réalisés dans le département. Parmi eux, 14 % ont concerné des sortants de collège, en majorité des garçons (66 %) âgés de 15 ans ou plus et issus le plus souvent de la classe de 3^{ème}.

Les signalements d'incidents : Un degré d'exposition à la violence scolaire différent selon les établissements

Garantir un climat scolaire apaisé et serein est essentiel pour assurer la réussite de tous et préserver l'égalité des chances. Il n'est cependant pas toujours aisé d'appréhender l'environnement dans lequel évoluent les écoliers et collégiens du département. Faute d'éléments de comparaison chiffrés d'abord, mais surtout en raison du biais qui consisterait à l'observer uniquement au travers

d'indicateurs qui mesurent parfois davantage l'activité ou la culture des équipes éducatives en matière de signalements d'incidents plutôt que la réalité des phénomènes pesant sur le climat des établissements.

Toutefois, quelques grandes tendances, notamment au niveau collège, se dessinent. Ainsi, les taux de signalements d'incidents pour 1 000 élèves scolarisés sont, depuis 2009, relativement stables (12 ‰) tout en étant supérieurs à ceux enregistrés au lycée.

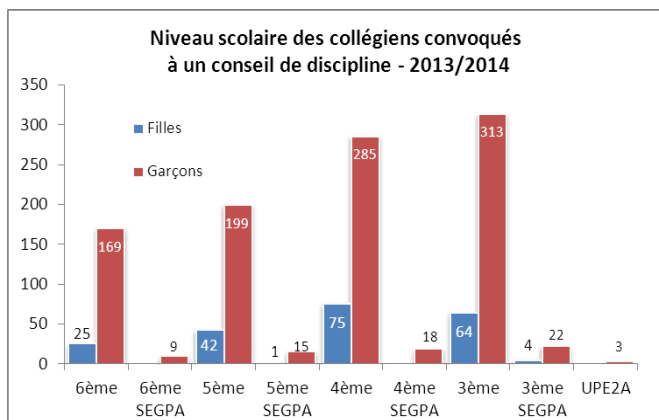
Par ailleurs, ces signalements relèvent très largement « d'atteintes aux personnes » (80 %), concernent plutôt les élèves (60 %) que les adultes du collège (34 %) et sont, dans près de 40 % des cas, le fait de personnes extérieures à l'établissement. Enfin, sans préjuger de la part de subjectivité que recèle tout signalement, le degré d'exposition à la violence et à l'insécurité diffère sensiblement selon les établissements. Ainsi, en 2013-2014, moins d'un quart des collèges du département concentrent les deux tiers des signalements. A l'opposé, un établissement sur quatre n'en a signalé aucun.

Les conseils de discipline : les garçons davantage concernés que les filles

Au cœur de la problématique sur le climat scolaire, le conseil de discipline et plus largement la réponse à apporter aux actes d'indiscipline constitue également un enjeu important.

Si, sur les cinq dernières années, leur nombre a, en valeur absolue, légèrement augmenté (+2,5 %), le taux de conseils de discipline pour 1 000 élèves scolarisés semble, à l'inverse, avoir légèrement baissé (-0,6 point à 17,5 ‰). Une tendance identique serait observée à l'échelon national.

Dans plus de 80 % des conseils organisés, l'élève convoqué est un garçon. En outre, cet élève est souvent en situation de retard scolaire (49 %) et scolarisé en classe de 3^{ème} voire de 4^{ème}.



Si les signalements d'incidents se concentrent autour de quelques établissements, les conseils de discipline se répartissent de manière plus équilibrée. Ainsi, en 2013-2014 les établissements

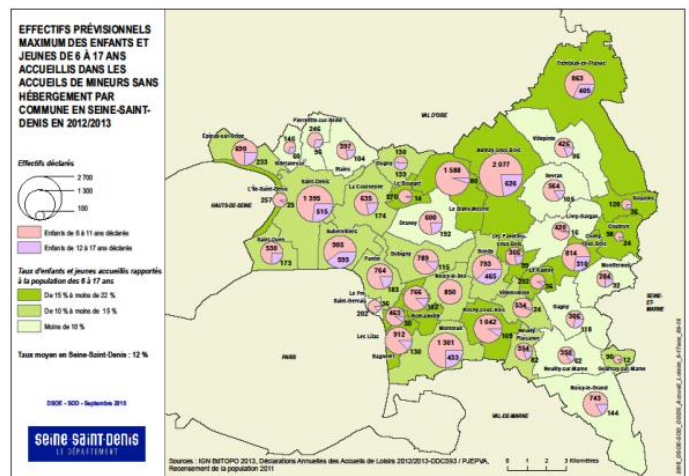
du 1^{er} quartile concentrent moins de 45 % des conseils de discipline organisés dans le département.

Enfin, dans plus de 60 % des conseils de discipline, le motif invoqué est une atteinte aux personnes. Et s'il s'agit le plus souvent d'agressions verbales (motif le plus fréquemment retenu chez les filles), dans plus de 20 % des convocations, ce sont des faits de violences physiques qui sont reprochés.

Un taux moyen d'accueil dans les centres de loisirs très différencié selon les âges

Les temps de loisirs des enfants et adolescents représentent un enjeu social fort pour toutes les familles et une opportunité de mixité sociale, de socialisation et d'apprentissages dans le cadre de l'éducation non formelle.

Les accueils de loisirs mis en œuvre par les municipalités ou les associations proposent une formule éducative collective, diversifiée et accessible à tous. Ils ne représentent pas la seule offre de loisirs à destination des enfants et des jeunes mais s'inscrivent dans un paysage varié de propositions associatives ou municipales.



En moyenne, en 2012/2013, on estimait pouvoir accueillir 12 % des Séquanodionysiens de 6 à 17 ans, ce taux étant largement partagé dans les communes de l'ouest du département. A l'est, les écarts entre villes sont les plus marqués. Aux extrêmes, Gagny et Neuilly-sur-Marne, mais aussi Pierrefitte à l'ouest, présentent un taux de couverture potentielle inférieur à 7 % de l'effectif de la tranche d'âge.

Ce taux moyen d'accueil est toutefois très différencié selon les âges ; il est plus élevé pour les 6-11 ans que pour les adolescents : 19 % contre 5 %.

Zoom sur... les centres sociaux et deux opérations organisées en Seine-Saint-Denis

L'activité des centres sociaux

Les centres sociaux développent un projet au service des habitants de leur territoire. En 2012, 59 centres sociaux disposaient d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ils ont deux missions principales :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et inter générationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Pratiquement tous les centres sociaux mènent des activités pour les enfants (accueil de loisirs, activités culturelles et sportives, ludothèques...) : 7 013 enfants de 6 à 11 ans inscrits en 2012. Les interventions pour les pré-adolescents et adolescents diminuent en raison d'une répartition concertée des publics jeunes avec les structures dédiées de leur territoire (services jeunesse de certaines communes).

« Lire, écrire et grandir »

Depuis 10 ans, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Seine-Saint-Denis organise l'opération « Lire, écrire et grandir » avec pour objectifs de :

- valoriser la pratique de la lecture en offrant un chéquier-lecture aux enfants participant à des activités d'accompagnement scolaire agréées Clas,
- encourager la pratique de l'écriture en organisant un concours d'écriture collective,
- soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur en les associant à l'activité de leurs enfants.

Pour l'opération 2014-2015, environ 10 606 enfants ont bénéficié de cette action. Plus de la moitié d'entre eux (53,7 %) étaient des primaires et 35,4 % des collégiens.

L'opération se décline en deux volets :

- l'attribution de chèques-lecture d'un montant de 45 € aux enfants et un chèque-lecture d'un montant de 500 € aux porteurs de projet nouvellement agréés pour abonder un fonds bibliothécaire pour la structure : 8 867 chèques ont été délivrés
- et l'organisation d'un concours d'écriture collective :
 - 25 communes agréées Clas ont participé au concours et 15 ont des structures lauréates
 - 54 structures inscrites au concours d'écriture soit 1 022 enfants inscrits
 - 40 structures soit 796 enfants ont retourné un texte
 - 109 textes reçus : 29 textes présélectionnés par le jury interne et 22 retenus par le jury professionnel soit 157 enfants lauréats
 - 5 catégories, 5 prix

Pour départager les prix, deux jurys sont organisés : en interne, composé par des agents Caf et un jury de professionnels.

« Je nage donc je suis »

En juillet 2013, le Ministère des sports a lancé le plan « J'apprends à nager ». Une des actions est l'opération Savoir-Nager : elle doit permettre aux jeunes, âgés de 6 à 12 ans, d'accéder à ces apprentissages au cours de la période estivale à coût modéré. Ces cycles d'apprentissage sont prévus sur 15 séances d'une heure réparties sur trois semaines. L'année dernière, 6 367 enfants ont bénéficié de l'opération au niveau national répartis sur 152 sites. Depuis le début de l'opération en 2008, 26 188 enfants ont bénéficié des avantages de ce dispositif.

En complément du dispositif « Savoir nager » la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS 93) a pris l'initiative de développer une nouvelle action grâce à des fonds ACSE : l'opération « Je nage donc je suis » a été mise en place dans le département de la Seine-Saint-Denis en février 2014.

Le Comité départemental Olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) est le porteur administratif et financier de l'action et la DDCS prend en charge, avec la Préfecture, la partie communication à destination des médias.

Les principes sont très similaires à ceux du « Savoir nager » mais avec un engagement demandé des familles. L'activité est proposée dans le cadre du centre de Loisirs. L'intérêt principal de ce dispositif est le passage de la première étape de Secu'nage (« je me sauve »). En 2014, 451 enfants se sont inscrits. La moitié d'entre eux ont participé à toutes les séances. Le test a été réussi par 57 % des enfants.

Définitions

Indice synthétique de fragilité socio-économique : L'indice de cette étude a été inspiré de l'indice synthétique d'exclusion créé par Gérard-François Dumont. Cet indice synthétique s'appuie sur une pluralité d'indicateurs qui prennent en compte un spectre assez large de situations sociales des 6-17 ans en mettant en évidence les multiples facettes de leur environnement socio-économique et de celui de leurs aînés: proportion des 6-17 ans vivant dans une famille monoparentale, dans un ménage dont le référent est employé ou ouvrier, dans un ménage dont le référent est de nationalité étrangère, taux d'actifs de 15-34 ans déclarés au chômage lors du recensement, part de la population de 15-34 ans sans diplôme qualifiant, taux d'emploi des femmes de 20-49 ans, revenus fiscaux médians par unité de consommation des couples avec enfant(s) et des familles monoparentales, taux de pauvreté, proportion des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC, taux de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH). Ces indicateurs ont tous été analysés à l'échelle de l'unité urbaine de Paris, selon une méthode identique aboutissant à un indice situé entre 0,1 et 1. Plus cet indice est élevé, plus l'environnement socioéconomique des jeunes de 6 à 17 ans est fragile.

Les mesures de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont soit administrative (contractualisée avec l'accord des parents), soit judiciaire (décision du juge des enfants). Les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) sont des décisions judiciaires réalisées par des associations habilitées, tandis que les Action Educative à Domicile (AED) sont des décisions administratives prises avec l'accord des parents et mises en œuvre par les éducateurs des circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les placements entrent aussi dans les mesures de protection par l'accueil temporaire de l'enfant hors du domicile parental (accueil provisoire, placement judiciaire)

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non).

Décrocheur : Elève engagé dans un processus de décrochage tout en restant inscrit dans un établissement scolaire. Le degré du décrochage est plus ou moins important, le premier étant l'absentéisme perlé.

Revenu fiscal médian : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage (hors Rsa)). La médiane est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Le revenu fiscal médian est ainsi le revenu fiscal au-dessous duquel se situent 50 % des contribuables.

Couverture maladie universelle (CMU) : La CMU permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière et ne pouvant relever à aucun autre titre d'une couverture maladie, de bénéficier de la sécurité sociale. Elle vise à faire disparaître les obstacles et les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes dans l'accès à la prévention et aux soins. Il s'agit donc d'un véritable droit pour tous à l'accès aux soins, sous condition de résidence.

C comme couverture : la CMU de base permet d'être affilié au régime général d'assurance maladie.

M comme maladie : la CMU de base garantit l'accès aux soins et le remboursement des prestations et médicaments, au même taux que pour les autres assurés sociaux.

U comme universelle : toute personne présente sur le territoire depuis au moins trois mois, en situation régulière et non couverte par un régime obligatoire peut bénéficier des assurances maladie et maternité au titre de la CMU de base.

Couverture maladie universelle : la CMU-C est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge la part complémentaire et de dispense le bénéficiaire de faire l'avance des frais.

Contact : observatoire.departemental@caf.cnafmail.fr